

Vert & bleu

Le magazine de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes

www.bassin-de-marennes.com

Mai
Juin
Juillet
2023

n° 72



p. 4 & 5

Budget 2023 : continuer à dynamiser le territoire

Permettre l'évolution de notre territoire



DR

C'est presque une nouvelle page de l'histoire de la Communauté de Communes qui s'est ouverte en avril dernier avec le vote du budget 2023.

Alors qu'il y a deux ans, les perspectives financières étaient peu rassurantes, aujourd'hui, la situation budgétaire de la collectivité est bonne. Une gestion rigoureuse dans un

contexte d'inflation et la décision d'augmenter de manière calibrée la fiscalité – qui touchera surtout sur les résidences secondaires – nous permettent désormais de nous projeter plus sereinement vers l'avenir.

Nous allons pouvoir concrétiser les projets lancés ces dernières années en réalisant les investissements nécessaires et améliorer nos services dans une optique de progression continue du territoire.

Cette ambition est retranscrite dans un Plan pluriannuel d'investissement qui engage la collectivité sur quatre ans et qui vise à équiper le Bassin de Marennes des infrastructures dont il a besoin : protection collective et individuelle contre les inondations, aménagement de pistes cyclables, réhabilitation des bâtiments communautaires notamment dédiés à l'enfance, aménagements pour accueillir de nouvelles entreprises, aides à l'amélioration de l'habitat...

En nous engageant dans cette voie, nous préparons l'avenir, pour faire en sorte que notre territoire ne soit pas à la traîne et devienne au contraire attractif.

Le Président
Patrice BROUHARD



DR

sommaire

p 3 Ici et maintenant

- Aide au numérique
- Jeunesse, sport et culture à l'honneur
- Paiement de proximité

p 4 À voir, à savoir

- Budget 2023 : continuer à dynamiser le territoire et à améliorer le service au public
- École de musique : une année fructueuse
- Réouverture du Moulin des Loges
- Rénovation de l'habitat : réunions d'information
- Se déplacer dans et en dehors du Bassin de Marennes
- Déchèterie : pesée obligatoire au-delà de 1m³

p 8 Protéger l'environnement

- Encourager la production et la consommation de produits locaux
- À ras 2 marais n°15

p 9 Grandir ensemble

- Une semaine dédiée aux tout-petits
- 22 jeunes au ski

p 10 Paroles d'élus

p 11 Agenda

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 -
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com
Horaires : lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14 à 17h,
mardi et vendredi de 9h à 12h
www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication : Patrice Brouhard
Comité de rédaction : Alain Bompard, Jean-Michel Bouzon,
Béatrice Ortega, Joël Papineau, Guy Proteau, François Servent
Coordination et rédaction : Olivier Thimonier
Mise en page : Irokwa
Impression : Imprimerie IRO
Crédits photographiques : CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 400 exemplaires



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

Aide au numérique

Une conseillère numérique vous aide à prendre en main les outils numériques du quotidien. Service gratuit.



DR

Ateliers collectifs

- À la Maison des Initiatives et des Services, et au Local Jeunes de Marennes, de 9h à 12h.
- sauvegarder et stocker ses fichiers : 25 mai.
 - imprimer et partager ses photos : 1^{er} juin.
 - communiquer en visioconférence : 8 juin.
 - réseaux sociaux, quésaco ? : 15 juin.
 - naviguer sur la toile : 22 juin.
 - la sécurité sur Internet : 29 juin.
 - utiliser sa messagerie électronique : 6 juillet.

Mini-ateliers smartphone

- Au Local Jeunes de Marennes, de 10h à 11h30.
- installer/désinstaller une appli(cation) : 31 mai.
 - scanner avec son mobile : 14 juin.
 - appareil photo & capture d'écran : 28 juin.
 - applis utiles au quotidien : 5 juillet.

Ateliers Focus sur PC

- Au Local Jeunes de Marennes, de 10h à 12h.
- télécharger et désinstaller une application : 24 mai
 - protéger ses données personnelles : 7 juin
 - empreinte numérique : quésaco ? : 21 juin

Permanences dans les mairies :

- Nieulle-sur-Seudre 9h30-12h30 /
- Saint-Sornin 13h30-16h30 : 23 mai - 6 et 20 juin.
- Bourcefranc-Le Chapus 9h30-12h30 /
- Saint-Just-Luzac 13h30-16h30 : 16 et 30 mai - 13 et 27 juin.
- Hiers-Brouage : sur rendez-vous.

d'infos

Muriel Coirier
conseiller-numerique@bassin-de-marennes.com
Tél. 06 15 38 53 22



Paiement de proximité

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pouvez effectuer auprès d'eux vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Trouver un buraliste partenaire sur :

www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite



Jeunesse, sport et culture à l'honneur

Lors de ses vœux 2023, la Communauté de Communes a mis à l'honneur la jeunesse qui, au travers notamment de la culture et du sport, porte haut les couleurs du Bassin de Marennes et montre la vivacité de notre territoire.



Ambiance festive pour les vœux avec l'école de musique.

DR

Cinq acteurs ont ainsi été honorés : le Centre Nautique et de Plein Air, 1^{er} club de voile de Nouvelle-Aquitaine avec notamment sa récente Championne de France de planche à voile Océane Martin ; le Judo Club et ses nouvelles ceintures noires ; les adolescents qui ont participé au « Chantiers jeunes francophones » au Québec l'été dernier ; l'entreprise UWL Surfboards fabricante de planches de surf qui va s'installer prochainement à Marennes ; et l'école de musique du Bassin de Marennes.

Vous ne recevez pas le Vert & Bleu ?

Envoyez-nous vos coordonnées complètes à communication@bassin-de-marennes.com. Nous les transmettrons à notre interlocuteur au service de distribution de La Poste.

Budget 2023 : continuer à dynamiser le territoire et à améliorer le service au public

Le vote du budget 2023 a permis de confirmer le redressement financier de la CdC et de faire le point sur ses projets à venir. S'il a donné lieu à l'augmentation des taux de la fiscalité pour les propriétaires et les résidents secondaires, il a surtout rassuré sur la capacité de la collectivité à réaliser les projets initiés ces dernières années afin de développer le territoire et d'améliorer le niveau des services rendus aux administrés.

Le budget 2023 a été voté dans un contexte économique inflationniste qui impacte les collectivités au même titre que tout un chacun : augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux notamment. À cela, s'ajoute la suppression d'une ressource, à savoir la Taxe d'habitation qui, si elle bénéficie aux ménages, est compensée par une part de TVA qui est une recette incertaine puisque dépendante de la situation économique nationale.

Une bonne santé financière

Les collectivités doivent donc redoubler de vigilance pour équilibrer leurs comptes et anticiper les fluctuations probables de leurs recettes. C'est ce qu'a fait la CdC depuis 2021, en étant prudente sur ses investissements, en diminuant ses charges de personnel, et en réduisant ses charges à caractère général malgré un contexte de très forte hausse des dépenses d'énergie et de carburant.

Comme depuis des années déjà, elle a continué à s'organiser pour assurer ses missions de service public tout en développant des projets structurants pour le territoire, notamment en trouvant des financements extérieurs (fonds européens, subventions de l'État, aides départementales et régionales) et en développant des partenariats avec ses collectivités voisines.

Résultat : la situation financière de la collectivité est bonne. En 2022, son épargne nette a même atteint son plus haut niveau avec plus d'1M d'€, ce qui a permis de financer les dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt et de constituer un excédent global de clôture d'1,6M d'€.

Autre indicateur positif : la collectivité est très faiblement endettée, avec un capital restant à rembourser de 721k€ et un délai de désendettement de moins d'un an, quand l'État demande aux intercommunalités de le contenir à moins de 12 années.

La situation financière de la collectivité est bonne

Les taux de la fiscalité

	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,00%	3,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,58%	4,58%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	8,12%	20,00%
Cotisation foncière des entreprises	24,75%	24,75%

Poursuivre les projets engagés ces dernières années

Mais ces bons résultats, notamment l'épargne dégagée, ne suffiront pas à eux seuls à financer les divers projets lancés ces dernières années. Les besoins en investissement pour 2023 s'élèvent en effet à près de 2,7 M d'€, obligeant les élus à prendre des décisions.

Le recours massif à l'emprunt a été écarté. Il aurait eu pour conséquence de creuser l'endettement de la collectivité et de faire apparaître un déficit d'épargne nette à court terme, c'est-à-dire dès 2027, plaçant ainsi la CdC dans une situation dangereuse.

Les élus ont plutôt opté pour une solution équilibrée, avec une augmentation modérée de la fiscalité, un recours possible à l'emprunt mais limité, et la rationalisation des dépenses avec de nouvelles économies à réaliser.

Seuls les propriétaires et les résidents secondaires seront concernés par l'augmentation de la fiscalité en 2023, et à partir de 2024 les dix grandes entreprises soumises à la taxe sur les surfaces commerciales.

Ces augmentations interviennent dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (567€ en moyenne sur le Bassin de Marennes, auxquels s'ajoutent 138€ de Redevance audiovisuelle en moins), et de suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Développer le territoire et les services à la population

Le budget 2023 a été élaboré avec une vision à moyen terme, au travers d'un Plan pluriannuel d'investissement de 8,1 M d'€ qui s'étale sur quatre ans, jusqu'en 2026, soit environ 2 M d'€ par an (contre 422 k €/an en moyenne sur la période 2018-2022).

Il intègre le doublement des coûts d'énergie, qui passeront de 92 000 € en 2022 à 184 000 € en 2023.

Deux grands types de projets sont programmés : ceux qui vont permettre à la CdC d'améliorer le niveau des services rendus aux administrés, et ceux qui vont dynamiser le territoire et renforcer son attractivité afin de générer des retombées en matière d'emplois et de richesses.

Avec ce budget, les élus ont souhaité faire de la CdC une « collectivité d'investissement », en plus d'une « collectivité de service à la population » qu'elle est historiquement depuis sa création (gestion des déchets, action sociale, enfance-jeunesse...). C'est une évolution importante qui doit permettre le développement économique et social du territoire et faire en sorte que ce dernier ne prenne pas de retard par rapport d'autres dans de nombreux domaines.

Le budget 2023 a été élaboré au travers d'un Plan pluriannuel d'investissement de 8,1 M d'€

Les dépenses par domaine d'action

Le budget prévoit 2685 150 € d'investissements et 7155496 € pour le fonctionnement et la gestion des projets.

Développement économique

948 237 €

- Requalification du Parc d'activités Les Grossines (Marennes) **496 737 €**
- Aménagement du Parc d'activité Les Puits doux (Saint-Just-Luzac) **451 500 €**



Aménagement

821 654 €

- Acquisitions foncières **400 000 €**
- Création de pistes cyclables **145 000 €**
- Subvention Pôle Marennes Oléron **127 000 €**
- Travaux d'entretien du port de Marennes **80 000 €**
 - Fonds de concours versés aux Communes **39 654 €**
 - Création d'une aire d'accueil des Gens du voyage **30 000 €**



Charges de gestion courante

5 640 135 €



Action sociale & enfance-jeunesse

700 000 €

- Fonctionnement du CIAS **680 000 €**
- Réhabilitation de la crèche **20 000 €**



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

426 775 €

- Subvention aux organismes délégués **200 775 €**
- Entretien du réseau hydraulique - Marais de Brouage et de la Seudre **154 000 €**
- Études - Ouvrages de protection - Marennes-Plage et Bourcefranc-Le Chapus **60 000 €**
- Aides à la protection individuelle - Marennes-Plage et Bourcefranc-Le Chapus **12 000 €**



Services aux publics

100 000 €

- Réaménagement de la Maison France Services **50 000 €**
- Transport à la demande **30 000 €**
- Étude pour la réhabilitation du siège de la CdC **20 000 €**



Sport, culture, éducation à l'environnement...

224 700 €

- Subventions aux associations **94 550 €**
- Éducation artistique et culturelle **85 150 €**
- Réhabilitation du club de voile **35 000 €**
- Travaux d'entretien du Complexe sportif **10 000 €**



Tourisme

262 285 €

- Subvention à l'Office de tourisme **262 285 €**



Habitat – Urbanisme

377 860 €

- OPAH-RU : aides à la rénovation **309 610 €**
- Application du droit des sols **68 250 €**



Opération Grand Site du Marais de Brouage

339 000 €

- Création d'itinéraires cyclables **220 000 €**
- Études pastoralisme **112 000 €**
- Étude paysagère **7 000 €**

École de musique : une année fructueuse

La deuxième année de fonctionnement de l'école de musique au sein des services de la Communauté de Communes a été marquée par l'adoption d'un projet d'établissement visant à ouvrir l'école au plus grand nombre. Une politique qui commence à porter ses fruits.



L'école de musique du Bassin de Marennes a franchi la barre des 100 élèves pour l'année scolaire 2022-2023. Les nouveaux tarifs modulés selon le quotient familial ont bénéficié à 25 élèves aux revenus modestes, dont une dizaine qui ne se seraient vraisemblablement pas inscrits sans cette mesure.

Avec un volume total de 48h hebdomadaires de cours donnés par 7 professeurs, dont un assurant la coordination pédagogique, l'enseignement est pensé pour être le plus adapté possible aux élèves et à leur instrument. La formation musicale – le solfège – reste obligatoire au début, mais sa transmission est ensuite assurée pendant les pratiques collectives.

Les instruments que les élèves ont souhaité pratiquer sont la batterie, le piano, l'accordéon diatonique, le saxophone, la guitare, la trompette, la clarinette et la flûte traversière.

Venez découvrir l'école de musique au cours de ses prochains événements :

- **jeudi 25 mai** - 18h30 : audition des élèves, salle Charron à Marennes
- **mercredi 21 juin** - 17h30 : concert de l'harmonie, Foyer rural au Gua
- **mercredi 28 juin** - 18h30 : concert des ensembles, place Saint-Saturnin à St-Sornin
- **dimanche 9 juillet** - 11h : concert de l'harmonie, L'Estran à Marennes.

Et pensez à déposer votre demande d'inscription avant la rentrée de septembre 2023 sur www.bassin-de-marennes.com.

Devenez mécène

Afin de faire partager les valeurs culturelles, éducatives et sociales véhiculées par l'école de musique, la CdC propose à des entreprises du territoire de devenir mécènes.

Grâce à leur soutien financier, elles peuvent ainsi soutenir l'accès à un instrument de musique pour les familles aux moindres ressources et financer l'organisation d'événements valorisant l'école et ses élèves.

Ce mécénat donne lieu à une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant des dons dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (impôts sur le revenu ou sur les sociétés).

Vous souhaitez devenir mécène ?
Écrivez à culture.cooperation@bassin-de-marennes.com



Antoine Bouchet
Coordinateur pédagogique
Tél. 06 01 27 50 35
ecoledemusique@bassin-de-marennes.com



Réouverture du Moulin des Loges

En grande partie rénové en 2022 pour un meilleur accueil du public, le Moulin des Loges rouvre ses portes à l'occasion des Journées européennes des moulins et des patrimoines des moulins, les 19 et 20 mai.

Pour cette nouvelle saison touristique qui s'annonce, les démonstrations de meunerie, le jeu de piste « apprenti meunier » et l'escape game « La marée monte » seront de retour. Programme détaillé à découvrir sur www.moulin-des-loges.com. Mais attention, il y aura peu de créneaux pour observer le moulin en fonctionnement. Pour y assister, achetez votre visite dans les bureaux d'accueil des offices de tourisme (OT) ou sur place au moulin.

Au programme les vendredi 19 et samedi 20 mai :
- 10h : démonstration de meunerie (achat du billet en OT ou sur place)
- de 14h à 15h30 : escape game
- de 16h à 17h30 : escape game
- de 18h à 19h30 : escape game
(Achat en ligne, sur le site internet du moulin, ou directement en offices de tourisme).

Les 23, 24 et 25 juin auront lieu les Journées des patrimoines et des moulins. Le site sera ouvert

pour des visites libres, moyennant quelques euros symboliques.

En juillet et août, le jeu de piste « apprenti meunier » aura lieu les mardis et jeudis à 16h, sans réservation.

Les 16 et 17 septembre, pour les Journées européennes du patrimoine, dont le thème cette année sera le « patrimoine durable », vous pourrez assister à des démonstrations de meunerie.

Le Moulin des loges proposera également d'autres événements, actuellement en cours de préparation. Pour connaître toute son actualité, n'hésitez pas à rejoindre la page Facebook « Moulin des Loges » : photos, vidéos, actualité, événements... Vous serez ainsi certain de ne rien manquer !

Site patrimonial majeur des marais de la Seudre, le Moulin des Loges se situe route de Mauzac à Saint-Just-Luzac (GPS : 45°48'23.4"N 1°05'33.3"W 45.806498, -1.092583).

d'infos et réservation

Office de tourisme Marennes-Oléron
Tél. 07 82 31 42 27
moulin-des-loges@marennes-oleron.com
www.moulin-des-loges.com



Rénovation de l'habitat : réunions d'information

Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) qu'elle coordonne sur son territoire, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes organise des réunions pour présenter le dispositif au public les 12 et 15 juin prochains.



Avec 8,5 M d'€ d'aides sur 5 ans, l'OPAH-RU du Bassin de Marennes peut vous permettre d'engager plus sereinement vos travaux de rénovation, d'isolation, de mise aux normes, et vous aider à faire des économies d'énergie dans un logement au confort amélioré.

Si vous êtes primo-accédant, cela peut vous aider à franchir le pas de l'acquisition. Et si vous souhaitez investir dans la pierre pour créer des logements, ces aides sont aussi là

pour vous, car l'objectif est de produire des logements de qualité pour permettre à la population de se loger sur le territoire.

Pour en savoir plus sur le dispositif et sur la marche à suivre, n'hésitez pas à venir rencontrer Soliha, notre opérateur :

• **Lundi 12 juin 2023 - 18h à 20h - Saint-Just-Luzac** - Salle « Au Mitan des Marais », 9 place André Dulin.

• **Jeudi 15 juin 2023 - 18h à 20h - Le Gua** - Foyer rural, place du Logis.

Sachez aussi que Soliha tient des permanences sur RDV les 1^{ers} et 3^{es} lundis du mois :

• de 10h à 12h à la Communauté de Communes - 10, rue du maréchal Foch - 17320 Marennes-Hiers-Brouage,

• de 13h30 à 15h30 à la médiathèque du Gua - 13, rue Samuel Champlain - 17600 Le Gua



Déchèterie : pesée obligatoire au-delà d'1m³

En 2022, avec l'évolution croissante des apports en déchèteries, la pesée des utilitaires et remorques double essieu avait été rendue obligatoire. Or, certaines remorques simple essieu présentent une capacité de chargement plus importante, rendant la mesure inégalitaire.

C'est pourquoi, désormais, toutes les remorques - simple ou double essieu - dont le volume de chargement est supérieur à 1m³ doivent être pesées. Ce seuil de volume s'applique aussi aux utilitaires.

Objectif : faire contribuer plus équitablement les gros producteurs de déchets, particuliers ou professionnels, sur la base d'un tarif pour chaque type de déchets.

Attention : la déchèterie de la Madeleine au Gua ne disposant pas de moyen de pesée, vous devez vous rendre à la déchèterie du Bournet à Saint-Just-Luzac.

Selon votre situation

Pour la rénovation d'un logement très dégradé

55 000€^{HT} de travaux

c'est **60%** d'aides et jusqu'à **83%** en centre-bourg*

Pour la rénovation énergétique d'un logement

24 200€^{HT} de travaux

c'est **51%** d'aides et jusqu'à **69%** en centre-bourg*

* En moyenne et si toutes les aides sont accordées.

d'infos

Soliha

Tél. 05 46 07 49 99

contact.charentemaritime@solihha.fr

www.bassin-de-marennes.com/

aides-a-la-renovation-de-lhabitat

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Se déplacer dans et en dehors du Bassin de Marennes

Le saviez-vous? Quatre lignes de cars régionaux traversent notre territoire et le connectent avec les principales villes voisines. Une solution à la fois économique et écologique pour vous déplacer en toute sérénité.



© Région N.A. Françoise Roch

Compétente en matière de transport interurbain, la Région Nouvelle-Aquitaine propose 21 lignes en

Charente-Maritime aux mêmes tarifs applicables, quelle que soit la distance parcourue y compris en correspondance directe avec une autre ligne routière de la Région Nouvelle-Aquitaine: 2,30€ le voyage tout public; 4,10€ l'aller/retour.

Le Bassin de Marennes est ainsi connecté avec Oléron, Royan, Saintes, Rochefort, La Rochelle et la gare TGV

de Surgères, mais aussi avec les réseaux de transport public des agglomérations voisines.

Achat des billets à bord, en agence à La Rochelle et Rochefort, ou en ligne avec la carte Modalis, et également à l'Office de tourisme (OT) de Marennes. Vente de carte 10 voyages dans les OT de Bourcefranc-Le Chapus et de Brouage.

Carte SOLIDAIRE

un vrai coup de pouce pour vos déplacements

- La Carte Solidaire permet de voyager à bord des trains, cars régionaux et les véhicules du transport à la demande de Nouvelle-Aquitaine avec une réduction de 80% qui s'applique sur le billet au tarif normal.
- La carte est nominative, gratuite et valable un an. Attribuée sous condition de ressources.
- Faites la demande en ligne sur cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr ou téléchargez le formulaire de souscription sur le site. 0 969 36 89 11 (appel non surtaxé).



d'infos

transports.nouvelle-aquitaine.fr

boutique17.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Tél. 09 70 87 08 70

du lundi au samedi de 8h à 19h.



Encourager la production et la consommation de produits locaux

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes s'est associée à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour élaborer un Projet alimentaire territorial (PAT). Objectifs: permettre à la population d'accéder à une alimentation saine tout en soutenant l'économie locale.



Produire localement, c'est aussi agir sur nos paysages.

4% c'est le niveau d'autonomie alimentaire des deux territoires. Cela veut dire que la quasi-totalité des aliments consommés est importée, tandis que la production est presque toute exportée. Lorsque l'on sait le coût que représente le transport dans les prix des produits et la pollution engendrée, il y a lieu de réfléchir à d'autres solutions plus économes et plus vertueuses, notamment pour l'environnement.

Relocaliser la production

Viser l'autonomie totale est irréaliste. Nous ne pourrions pas produire du cacao ou des ananas localement. Pour autant, les deux intercommunalités souhaitent agir sur les produits courants tels que la viande, le lait, ou encore les fruits et légumes, afin d'encourager les circuits courts et la production locale de produits de qualité. Il en va de la santé de tous, mais aussi de la viabilité de certaines exploitations qui cherchent des débouchés pour vendre leurs produits.

Rapprocher les producteurs des consommateurs

Après la réalisation d'un diagnostic, les deux intercommunalités

ont lancé des pistes d'action. Il s'agit notamment de soutenir les filières de production en accompagnant les créations et reprises d'activité après les départs à la retraite; de créer un atelier de découpe de la viande pour que les éleveurs puissent maîtriser l'ensemble de la chaîne, de l'élevage à la distribution; d'encourager les productions de qualité; ou de sensibiliser les consommateurs notamment en faisant connaître les lieux de vente en direct.



À RAS 2 MARAIS

NUMÉRO 15 2022

À Ras 2 Marais n°15

Ce numéro de la lettre d'information Natura 2000 se penche sur la faune et la flore des prairies subhalophiles, prairies naturelles inondables du marais de Brouage. Découvrez aussi les Coléoptères saproxylophages: insectes inoffensifs qui se nourrissent du bois mort.

Une semaine dédiée aux tout-petits

À l'occasion de la semaine nationale de la petite enfance en mars, le Relais petite enfance du Bassin de Marennes a proposé divers spectacles et ateliers aux familles et aux assistantes maternelles. L'occasion de rappeler l'importance de la découverte, du partage et du plaisir, dès le plus jeune âge.



Éveil musical avec l'artiste Miss Tine.

Les premières années sont cruciales pour le développement de l'enfant. Grâce à la bienveillance des adultes, c'est le moment où il commence à prendre confiance en lui et à explorer le monde pour développer ses capacités motrices, ses sens, son rapport aux autres. C'est pourquoi le Relais petite enfance a concocté un programme riche pour la semaine de la petite enfance.

Trois ateliers musicaux ponctués par un spectacle, ont offert des moments de partage entre familles, assistantes maternelles et enfants. Avec des comptines, des jeux de mains ou de cacher coucou, Miss tine a plongé petits et grands dans son univers joyeux et coloré, stimulant la curiosité des enfants, procurant leur émerveillement, offrant des moments d'écoute et d'échange terminés par une explosion de sons, de couleurs et de mouvements.



Atelier sensoriel avec Julie Ragot Bouge.

Deux ateliers sensoriels proposés par Julie Ragot Bouge de «p'tit bout d'sens» ont aussi permis aux enfants de partager un moment avec leurs assistantes maternelles, d'explorer, de prendre le temps, de recommencer, d'imaginer, de mettre des mots sur des sensations et des émotions, de rigoler.

Ces cinq matinées ont eu un véritable succès: 200 personnes, dont plus de 70 enfants et une vingtaine d'assistances maternelles y ont participé.

Accueil Parents/Enfants

Chaque mardi, en périodes scolaires, le Relais accueille gratuitement et sans inscription, les familles et leurs enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, pour un moment convivial autour de jeux et de jouets: de 9h30 à 11h30, salle des fêtes Éric Chabrierie à Saint Sornin, 10 rue de la Seigneurie.



Tél. 05 46 85 76 92
rpe-cias@bassin-de-marennes.com



22 jeunes au ski

Au cours de vacances de février, 22 adolescents du Bassin de Marennes sont partis une semaine à La Mongie dans les Pyrénées pour s'adonner au ski et découvrir diverses activités. Une initiative qui a notamment bénéficié à des jeunes qui n'ont pas souvent la chance de partir aux sports d'hiver.



Certains jeunes chaussaient des skis pour la première fois.

Deux formules étaient proposées aux adolescents: un séjour découverte avec une journée de ski, construction d'igloos, randonnée en raquettes, montée au Pic du Midi, luge... auquel ont participé 10 jeunes; et un séjour sportif de quatre jours d'initiation et de perfectionnement au ski avec 2h30 de cours chaque matin, encadrés par un moniteur de l'École de Ski Française (ESF), qui a regroupé 12 jeunes.

Au-delà de la pratique des diverses activités proposées, plusieurs objectifs pédagogiques ont été atteints comme l'investissement individuel et collectif dans le projet, l'autonomie, la vie de groupe, le respect des consignes...

L'accès des jeunes à ces séjours a été rendu possible grâce au financement partiel du CIAS qui a ainsi pu proposer aux familles des tarifs allant de 210 à 250 € selon les quotients familiaux. Les aides du CCAS de Marennes-Hiers-Brouage, du Département de la Charente-Maritime et de la CAF ont quant à elles permis à plusieurs familles de financer ce séjour.



Locaux Jeunes
Tél. 06 25 64 08 23
locauxjeunes@bassin-de-marennes.com



Majorité

Patrice BROUHARD,
le président

Une Communauté de Communes qui va de l'avant

En adoptant le budget 2023, les élus de la majorité ont montré leur volonté de poursuivre le travail réalisé ces dernières années afin de dynamiser le territoire.

Avec ses compétences en matière d'aménagement, d'économie, d'environnement, ou encore de logement, notre intercommunalité assure une mission générale de développement local.

Elle assure aussi des missions de service public propres à notre territoire, avec notamment l'aide à domicile, des services dédiés à l'enfance et à la jeunesse, ou encore

une politique d'éducation artistique et culturelle pour tous.

C'est la conjonction de nos projets structurants et de ces services – mais aussi ceux portés par les Communes – qui doit rendre notre territoire attractif, tant pour ceux qui y vivent ou y travaillent déjà, que pour de nouveaux arrivants ou des entrepreneurs qui veulent s'installer.

Une telle politique a un coût, et il nous a fallu faire un choix. Nous aurions pu décider de ne plus investir et de réduire nos services, mais quelle aurait été la raison d'être d'une collectivité qui décide de ne plus agir ? Nous aurions aussi pu abandonner certains projets, mais certains sont sur le point d'aboutir après plusieurs années de travail.

C'est une autre voix qui a été choisie: celle de poursuivre nos actions en trouvant un juste équilibre entre une rationalisation des coûts, une augmentation modérée de la fiscalité, et un recours limité à l'emprunt si cela s'avérait nécessaire, donnant ainsi à notre collectivité la capacité d'agir sur les prochaines années.

Je salue ici le travail constructif qui a été

mené avec l'ensemble des Maires, qui ont su prendre leurs responsabilités et faire preuve de courage. Bien sûr, certains propriétaires et quelques grandes entreprises vont voir leur contribution augmenter, mais ils profiteront de la dynamique créée par les projets qui seront déployés et les services qui seront confortés.

Car à travers eux, il s'agit de permettre à la population de se fixer sur le territoire en y trouvant un logement ou un emploi ; de permettre à chacun de se soigner, de bien manger et de vivre dans un environnement sain ; de permettre aux investisseurs d'investir et aux entreprises de se développer ; de permettre aux jeunes de s'épanouir et de se former ; d'aider les familles et les plus fragiles dans leur quotidien...

C'est à tout cela que nous travaillerons collectivement ces prochaines années, dans l'intérêt de tous.



Opposition

Richard GUÉRIT,
élu d'opposition (RN)

Pas de polémique, mais la volonté de faire respecter lois et procédures

Quelle que soit la collectivité territoriale dans laquelle un élu exerce son mandat, sa principale fonction consiste toujours à œuvrer dans l'intérêt général de ses concitoyens et dans le total respect des lois et règlements qui régissent les institutions. Il ne peut y avoir de réelle démocratie sans l'application stricte des textes qui en organisent le fonctionnement. Depuis que je suis élu au conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage ainsi qu'à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, l'action

que je mène va dans le sens de la stricte observance des procédures, des lois et des règlements en vigueur ; qu'il s'agisse du vote d'un budget ou plus simplement du remboursement de notes de frais.

Et ce souci qui est le mien de questionner, comprendre et contrôler, ne saurait être apparenté à une recherche de polémiques comme le prétendent certains dans des écrits partisans et volontairement diffamants (cf. Le Littoral du 10 février 2023)

Alors oui, lors du conseil communautaire du 8 février dernier, j'ai encore questionné ; concernant cette fois les notes de frais d'un vice-président de la CDC en déplacement à Saint-Malo du 30 novembre au 1er décembre 2022. Oui, j'ai interrogé sur la délibération donnant mandat spécial à cet élu avec un budget prévisionnel de 640 euros de frais alors que le déplacement a été effectué presque 3 mois plus tôt.

Oui, j'ai rappelé que le mandat spécial doit faire l'objet d'une délibération préalable. Que cette délibération ne peut donc qu'être antérieure à l'exécution de ce mandat. Le

Conseil d'État a d'ailleurs rappelé que la délibération confiant un mandat spécial à un élu devait strictement respecter le principe de non rétroactivité. Et oui j'ai été obligé de rappeler au Président qu'une délibération aurait dû être votée en début de mandat afin de fixer les modalités de remboursement de tous déplacements.

Mon questionnement ne consistait pas à remettre en cause le bien-fondé de ce déplacement à Saint-Malo ; il ne cherchait nullement à contester le montant des sommes engagées. Il s'agissait seulement de demander l'application des textes réglementaires et légaux et c'est totalement le droit et le devoir d'un élu. C'est aussi une question de principe et de respect. Le respect, une valeur trop souvent absente de certains débats et c'est bien aux mépris des textes réglementaires et législatifs en vigueur que la majorité a voté cette délibération.

MAI

Jusqu'au dim. 4 juin
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Festival
FRANCOFIESTA
Centre-ville

Mar. 16
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Comédie
LA NUIT DES ROIS
L'Estran

Jeu. 18
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Course à pied
COURSE DE L'HUÎTRE
Pl. Chasseloup-Laubat

Ven. 19
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Bien-être
YOGA AU FORT LOUVOIS !
Fort Louvois - 10h

MARENNES-HIERS-BROUAGE
Musique créole
SAM NUMAN TRIO
Médiathèque - 18h30

Sam. 20
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Concert
**POÉSIA, LES PLUS BEAUX
POÈMES MIS EN MUSIQUE**
Pl. des Halles - 10h30

Écriture
DICTÉE DE MME LA MAIRE
Maison des initiatives et des services, entrée place Carnot - 17h

Sam. 20 au dim. 21
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Produits du terroir
**JOURNÉE EUROPÉENNE DES
MOULINS**
1, rue de la Plataine
Marennes-Hiers-Brouage

Ciné Goûter atelier
**LES GRANDES VACANCES DE
COWBOY ET INDIEN**
L'Estran

Dim. 21
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Atelier cinéma
LE PAS À PAS
L'Estran

Mer. 24
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Atelier d'écriture
**LA FRANCOPHONIE AVEC
VÉRONIQUE AMANS**
Médiathèque

Jeu. 25
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Animations historiques
BEC PASSION
Office de Tourisme, Brouage - 15h

Sam. 27
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Street art
FÊTE DE LA RUE
Salle Patoizeau - 14h

Caritatif
LA MARCHÉ DES NEZ
17h30
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Visite guidée
**BROUAGE, HÂVRE
D'HISTOIRES**
Clos de la halle aux Vivres - 10h

Humour
DJIMO À 100%
L'Estran - 20h30
Dim. 28
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Gastronomie
MARCHÉ GOURMAND
Pl. d'Aviau, Brouage - 9h

JUIN

Sam. 3
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Littérature
DÉDICACE DE DAVIDE CALI
Librairie Le Coureau - 11h

Concert
ALEXIS HK
L'Estran - 20h30



Dim. 4
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Petite enfance
LES SÉANCES SNOEZELEN
Espace Champlain, Brouage

Petite enfance
**ATELIER DE CONSTRUCTION
ET D'ÉVEILS**
Espace Champlain, Brouage

Sam. 10 au dim. 11
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Animations
**CAVALCADE DU 115^E
ANNIVERSAIRE DE LA
COMMUNE**
10h

MARENNES-HIERS-BROUAGE
Historique
FÊTE MULTI-ÉPOQUES
Clos de la Halle aux vivres, Brouage

Sam. 17
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Randonnée pédestre
**MARCHE GOURMANDE SEMI-
NOCTURNE**
14, rue de la Pimpelière

Sam. 24
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Animations
FEU DE LA SAINT-JEAN
Port du Chapus - 19h

Sam. 24 au dim. 25
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Patrimoine
**JOURNÉES DU PETIT
PATRIMOINE BÂTI ET DES
MOULINS**
1, rue de la Plataine

Dim. 25
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Fleurs / Plantes
TISS TA VILLE AU JARDIN
Brouage

Ven. 30
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Concert
GROUPE VOCAL M.A.M.B.O
Le Sémaphore

JUILLET

Mar. 4
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Environnement
VISITE GUIDÉE
Pointe de Bonnemort - 10h

Jeu. 6
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Historique
LES NUITS BUISSONNIÈRES
Parvis de l'église, Brouage - 20h30

Retransmission
BALLET MAURICE BÉJART
L'Estran

Sam. 8
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Animations
LANGOUSTINE PARTY
Le Sémaphore - 20h

**Sam. 8 juil. au dim. 3
sept.**
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Histoire
GRAND JEU D'ENQUÊTE
Rue du Port, Tonnellerie, Brouage
- 14h30

Lun. 10
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Historique
VISITE THÉÂTRALISÉE
Fort Louvois

Mar. 11
MARENNES-HIERS-BROUAGE
Musique classique
**FESTIVAL ENTRE VENTS ET
MARAIS**
Église, Brouage - 20h30



Jeux
MURDER PARTY
Clos de la Halle aux Vivres, Brouage

Conte
MARDIS FAMILLE
Clos du Figuier, rue des Trois
Vierges, Brouage

Jeu. 13
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Nature
BALADE SENSORIELLE
Forêt de Nodes - 10h

Jazz et blues
APÉRO-CONCERT
Fort Louvois - 19h45

Animations
FESTIVITÉS DU 14 JUILLET
Port du Chapus - 23h

MARENNES-HIERS-BROUAGE
Théâtre de rue
LES MIJORETTES
Pl. d'Aviau, Brouage - 17h

Historique
LES NUITS BUISSONNIÈRES
Parvis de l'église, Brouage - 20h30

Théâtre de rue
LE CRIEUR PUBLIC
Dans les rues, Brouage



Ven. 14
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
Animations
FESTIVITÉS DU 14 JUILLET
Port du Chapus - 11h

Musique classique
**CONCERT PIERRE ET LE LOUP
- FESTIVAL ENTRE VENTS &
MARAIS**
Parc Ranson

Dim. 16
BOURCEFRANC-LE CHAPUS
Gastronomie
REPAS HISTORIQUE
Fort Louvois - 20h

Ces informations ont été collectées par l'Office de Tourisme.

Pour en savoir plus, consultez l'agenda des manifestations sur www.bassin-de-marennes.com

Habitat Des aides à la rénovation !

Découvrir

les aides à la rénovation
spécifiques au
Bassin de Marennes

Financer

votre projet et lancer plus
sereinement vos travaux

Connaître

les travaux concernés :
ravalement de façade, mise aux
normes électriques, isolation,
économie d'énergie,
adaptation du logement...

GRATUIT

Lundi 12 juin 2023 - 18h à 20h - St-Just-Luzac

Salle « Au Mitan des Marais » - 9, place André Dulin

Jeudi 15 juin 2023 - 18h à 20h - Le Gua

Foyer rural - Place du Logis

Inscription au 05 46 07 77 97